

MOUËLE DE SOUMISSION.
Le soumissionnaire (nom, prénom, profession, adresse) s'engage à exécuter les travaux (mentionner les devis et les pièces communiqués) et désigner les travaux auxquels il s'applique. Lesquels travaux sont évalués ensemble à non compris une somme à valoir.

(1) Me soumet et m'engage à exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions du devis, et moyennant les prix d'application du bordereau, sur lesquels je consens au rabais de (en toutes lettres) francs (sans fraction) par cent francs.
En outre, à payer les frais d'annonces et de publication, ceux de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du détail estimatif, ainsi que du procès-verbal d'adjudication, enfin le droit d'abréviation auquel la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

J'offre à titre de cautionnement la somme que j'ai versée en numéraire, et dont le récépissé est ci-joint.
J'annexe enfin le certificat de capacité.
Fait à le 1863.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

COURS DE LA BOURSE.
Le 22 le 23 hausse baisse
4 1/2 au compt. 97.10 97.00 10

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 22 juin 1863.
Pendant la période électorale, les deux journaux de Saint-Etienne, le *Mémorial* et le *Courrier* se sont mutuellement accusés d'injures dans un langage qui n'était certes pas emprunté à l'Académie. Il en est résulté une provocation en duel, adressée par M. Gaches, rédacteur du *Mémorial de la Loire*, et acceptée par M. Hyenne, rédacteur du *Courrier de Saint-Etienne*. On en alla se battre à l'étranger. Le duel a eu lieu au pistolet. Les deux adversaires ont été placés à vingt-cinq pas de distance, et, au signal donné par un des témoins, ont fait feu en même temps. Aucun d'eux n'ayant été atteint, les témoins ont déclaré l'honneur des parties satisfait et l'affaire terminée.

Les négociations en vue d'un arrangement entre les Etats du Nord et du Sud de l'Amérique, se poursuivent avec la plus grande activité à Paris et à Londres ; on croit à une prochaine adhésion du président Lincoln, d'autant plus que le parti de la paix multiplie ses manifestations non plus seulement à New-York, mais sur un grand nombre de points du pays unioniste.

Des dépêches de Carlsbad annoncent l'arrivée du roi dans cette ville. On avait fait circuler à Berlin le bruit d'un attentat sur la personne du roi, qui aurait eu lieu pendant le trajet de Berlin à Leipzig.

On assure que le roi des Belges vient de faire connaître sa décision dans le différend survenu entre l'Angleterre et le Brésil. Le roi s'est prononcé en faveur du Brésil. Il est impossible que le gouvernement anglais accepte cette décision rendue avec tant d'impartialité.

Attendons-nous à voir les journaux anglais insulter le roi Léopold qui a osé prendre une aussi grave décision sans tenir compte des exigences de l'orgueil britannique.

On s'occupe déjà à Paris des préparatifs de la solennité du 15 août ; la plus belle illumination sera réservée cette année au palais de l'Industrie, qui doit être éclairé à l'électricité. Avant-hier, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville l'adjudication des fournitures pour laquelle un cautionnement de 40,000 francs était exigé.

On ne sait pas quand viendra devant le conseil d'Etat l'affaire des sept prélats signataires de la consultation électorale. L'appel comme d'abus est porté devant le conseil d'Etat tout entier, sections réunies. Mais c'est dans une seule de ces sections, celle de législation, que l'instruction est préparée. Parmi les conseillers dont les noms circulent pour la rédaction du rapport, on cite MM. Persil, Suin et Flaudin. Ces deux derniers ont déjà été préparés à pareille besogne dans les deux appels comme d'abus dirigés, depuis deux ans, contre les évêques de Moulins et de Poitiers. Une fois le rapport rédigé, il est communiqué aux prélats en cause qui peuvent présenter leurs observations, mais il est fort douteux qu'ils le jugent convenable.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX

QUE FERA L'ANGLETERRE POUR LA POLOGNE ?

La question polonaise est à l'ordre du jour de toutes les discussions en Angleterre, dans le Parlement, dans les journaux, dans les meetings.
Ce qui a été dit au-delà du détroit, on le sait ; ce qui sera dit encore, on peut le pressentir.
Ce mouvement d'opinion, le public français ne s'est naturellement préoccupé, et la presse l'a jugé.

Dans ses appréciations, la presse s'est

placée à deux points de vue bien différents : les uns louent sans réserve la politique anglaise à l'égard de la Pologne et applaudissent à tout ce qui s'est dit ou écrit en Angleterre ; les autres font ressortir que les paroles et les démonstrations sympathiques sont en général affaiblies par cette réserve que l'action diplomatique doit être le seul moyen mis en usage, avec qui, fait d'avance, ne peut que paralyser l'action diplomatique elle-même.

Entre ces deux opinions, à laquelle faut-il s'arrêter ?

Sans doute si, en déclarant qu'il ne faut recourir qu'à la diplomatie, on entend dire que l'Angleterre ne doit pas s'engager seule en-dehors de l'action diplomatique non-seulement nous n'avons pas d'objection à faire, mais nous sommes tout à fait de cet avis, nous qui n'avons jamais conseillé d'autre ligne de conduite au gouvernement de notre pays. — La question de Pologne n'est pas plus une question anglaise qu'une question française ; c'est au plus haut degré, nous l'avons dit souvent, une question européenne, et c'est par l'action commune de l'Europe qu'elle doit être résolue. Aussi, que l'on pense, au-delà du détroit, que l'Angleterre ne doit pas agir, si elle doit agir seule, rien de plus naturel, rien de plus légitime.

Mais s'il fallait donner un sens plus étendu à ces réserves, si elles signifiaient que dans le cas où, par malheur et contre toute probabilité, l'intervention des trois cabinets resterait sans résultat, le gouvernement britannique refusait d'aller au-delà quand bien même il aurait à ses côtés, et prêt à marcher avec lui, les deux autres puissances, — alors il y aurait singulièrement à rabattre de toutes les louanges données aux manifestations qui se produisent en Angleterre en faveur de la Pologne. Combien ne faudrait-il pas regretter tant de vaines paroles d'un faux enthousiasme, dont la conséquence aurait été de pousser des malheureux à la mort !

De ces deux appréciations quelle est la plus juste ?
Nous nous refusons à admettre la dernière, et, si l'on reste encore sur ce point de l'incertitude, nous sommes convaincus que l'Angleterre ne tardera pas à faire disparaître tout équivoque : son honneur et l'intérêt de l'Europe et de l'humanité le demandent. Nous pourrions alors, avec une entière confiance et de tout notre cœur, joindre nos félicitations à celles que l'Angleterre a déjà reçues. — Paulin Elmayrac.

Constitutionnel.

Tribunaux.

Une affaire qui préoccupe vivement l'opinion publique dans le Calvados, l'affaire du compteur d'escompte de Saint-Lô (faillite Lecœur), est en ce moment pendante devant le tribunal de commerce de Caen. On pense généralement qu'elle durera toute la semaine.
Cinq avocats du barreau de Paris, MM. Berryer, Marie, Jules Favre, Senart et Hébert, et trois du barreau de Caen, MM. Trolley, Paris et Carel, seront entendus.

FAITS DIVERS.

Un jeune sous-officier faisant partie du corps expéditionnaire du Mexique, se fit remarquer par sa bravoure à toute épreuve au milieu de ses camarades, si braves eux-mêmes ; aussi son colonel le porta-t-il pour la décoration, sur le tableau qu'il présentait au général ; mais quel fut l'étonnement de cet officier supérieur quand le jeune sous-officier vint lui déclarer, avec un accent de désespoir et de honte, qu'il n'était pas digne de cet honneur. Le colonel l'interrogea pour lui demander ce qui cause son scrupule inexplicable, lui qui ne s'est fait connaître au régiment que par une conduite parfaite. Le pauvre garçon balbutie, hésite ; mais enfin, encouragé par son chef, il lui avoue, à travers un torrent de larmes, que son père étant en prison, il n'oserait pas porter la décoration tant que celui-ci subirait une condamnation infamante.

Le colonel ému et touché devant le culte de l'honneur poussé si loin, écrivit pour faire connaître ce fait à un de ses amis attaché à la personne de l'Empereur. Sa Majesté l'ayant appris, se fit informer de la cause qui avait fait mettre sous les verroux le père du jeune soldat. C'était un fait assez grave, mais dont le vin pouvait être un peu l'excuse, car le repentir du coupable semblait être complet. L'Empereur accorda la grâce au père, et en même temps fit envoyer la croix d'honneur, qu'il était si digne de porter, au brave soldat, au bon fils, au noble cœur, qui a si bien compris que, comme l'hermine, l'honneur meurt s'il reçoit la plus légère tache.

On parle beaucoup à Berne de la capture d'un malfaiteur célèbre qui a commis pas mal de méfaits dans toute l'Europe sous différents noms, en particulier sous le nom du baron Von Berg, mais qui n'est autre qu'un Suisse du nom d'Egli, originaire de Zurich. Cette capture a été faite à Berlin sur les indications de la police suisse qui poursuivait Von Berg ou plutôt Egli pour un vol commis à Rome pendant les fêtes de la canonisation des martyrs japonais, sur deux Suisses de Fribourg et dans des circonstances qui denotent une audace incroyable. Egli a été reconduit en Suisse et il est maintenant dans les prisons de Fribourg où il attend son jugement. Mais déjà plusieurs Etats ont annoncé leur intention de réclamer son extradition pour plusieurs méfaits commis sur leur territoire. En particulier Egli est fortement soupçonné d'être l'auteur du meurtre commis en France dans un wagon de chemin de fer sur la personne d'un médecin russe, meurtre qui précéda de quelques semaines celui du président Poinso.

Quel peut bien être le secret de la coopération des marchands tailleurs de Londres ? Le prince de Galles, reçu avant-hier membre honoraire, a juré de l'observer fidèlement ; on dit, au reste, qu'il ne pu prononcer sans rire ce serment solennel. Parmi les personnages historiques qui, gravement, l'ont précédé avant l'héritier actuel de la couronne britannique, les registres de la société nomment Edouard III, Richard II, presque tous les rois de la maison de Lancastre et d'York, Jacques I^{er}, Charles I^{er}, Jacques II, puis les ducs de Wellington, d'York, de Kent, de Cambridge, etc. Les tailleurs de Londres craindraient-ils que l'étranger ne surprit le secret de la coupe anglaise ?

Encore une erreur judiciaire réparée. — La Cour d'assises du Gard vient de rendre son arrêt dans l'affaire Renosi et Simoni. Il s'agissait de réparer un erreur judiciaire produite dans les circonstances suivantes :

Une place de conseiller général pour le canton de Pero était vacante. Patricius Corsi sollicitait les suffrages à Renosi en faveur de son neveu Mathieu Corsi. Cette compétition de suffrages fut l'objet d'une lutte des plus vives entre les partis opposés. C'est dans cette lutte, à la suite de pierres lancées et de coups de bâton donnés par Philippi à ceux qui jetaient les pierres au candidat que parut un coup de pistolet. Filippi fut tué sur le coup. Les groupes se dispersèrent, chacun demandant l'hospitalité à ses amis.

La justice fit une enquête, trois témoins signalèrent Renosi. C'étaient des amis de Patricius Corsi. Le reste du pays garda le silence. Renosi fut condamné, le 10 novembre 1861, sur ces trois témoignages, à vingt ans de travaux forcés.

Plus tard, le 25 novembre suivant, la même cour de Bastia, après avoir entendu presque tous les habitants de la commune de Renosi, condamna Ours-Jean Simoni à la même peine de vingt ans de travaux forcés.

Or, de l'aveu de tous, un seul coup de pistolet avait été tiré, il ne pouvait donc y avoir deux coupables. Aussi la Cour de cassation, sollicitée par une requête de M. le garde des sceaux, a-t-elle, conformément à l'article 443 du Code d'instruction criminelle, déclaré la contradiction et l'inconciliabilité des deux arrêts.

C'est ainsi que les jurés du Gard avaient en ce moment devant eux les deux condamnés et les deux procédures aboutissant à des résultats contraires.

Aucune affaire peut-être ne saurait mieux mettre en relief le caractère comique, qui, quoi qu'on fasse, ne se dément, et dont on ne saurait nier l'incontestable grandeur. Ainsi, Renosi s'est laissé condamner plutôt que de dénoncer son cousin ; un mot pouvait le sauver, il n'a pas voulu le prononcer ; il se bornait à dire : « Je suis innocent ! — Dites alors quel est le coupable ! — Non, ce n'est pas mon affaire, à vous de le trouver ; qu'il vous suffise de savoir que je suis innocent. »

La justice n'est pas habituée à rencontrer devant elle de pareils caractères : de semblables sentiments se trouvent chez les héros de Corneille et non chez les héros de la Cour d'assises. Renosi ne voulait pas parler, on le condamna.

Il ne dit encore rien, et tranquillement il se pourvut en cassation ; par malheur et selon une expression officielle, la procédure était d'une déplorable régularité. Son pourvoi fut rejeté. Renosi se tait toujours ; de la Cour de cassation, il en appelle à l'Empereur. Ce second pourvoi eut le même sort que le premier. Renosi va au bagne de Toulon.

Il y avait près de six mois qu'il était à Toulon ; il avait toujours espéré que son cousin se dégagerait de sa parole et se dénoncerait lui-même ; Simoni voyant ce qu'il en retournait ne se pressait pas ; toute la commune avait beau l'y pousser, il résistait, tout en avouant que c'était bien lui qui avait tué Filippi. Le condamné Renosi, voyant enfin qu'il allait pour toujours quitter la France, se décida à adresser un mémoire à M. le procureur général. Quelle valeur pouvaient avoir ces récriminations d'un condamné ? Heureusement, elles furent entendues.

Le jury du Gard a rapporté un verdict négatif en faveur de Renosi qui a été acquitté.

A l'égard de Simoni, le verdict a été affirmatif sur la question d'homicide, mais on a admis les circonstances atténuantes. Simoni a été condamné à sept ans de travaux forcés.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX

BULLETIN FINANCIER.

22 juin 1863.
Le marché présente aujourd'hui une physionomie meilleure.
Les cours sont plus fermes et les affaires plus actives.
On comptait est mieux tenu.
On croit généralement à une reprise.
En clôture, le marché a gardé toute sa fermeté, mais les affaires ont perdu de leur animation.
La rente, ouverte à 68.40 (son cours de clôture de samedi), ferme à 68.55, son cours le plus élevé.
Les consolidés anglais sont venus en baisse de 1/8 à 92 à 92 1/8.
L'italien varie de 72.85 à 73.
Le Mobilier français a monté de 1203.75 à 1215 ; l'Espagnol de 727.50 à 737.50.
L'Orléans reste à 996.25 ; le Nord à 1035 ; l'Est à 505.
Le Lyon faiblit de 1040 à 1033.75.
Le Midi est toujours faible de 727.50 à 725.
L'Ouest est à 522.50 ; le Genève à 455.
Les Autrichiens se maintiennent de 462.50 à 465 ; les Lombards de 572.50 à 575 ; les Sardes de 420 à 423.75 ; les Romains de 435 à 440.
Cours moyen du comptant : 3 %, 68.50.
4 1/2, 96 à 97 1/2.
Banque de France, 3,480.
Crédit foncier, 1350.

Prix courant légal des spiritueux, à Lille
Marché du 23 juin 1863.
Noir 3/6 Montp. id 60 60
3/6 méas. ind. id 60 60
3/6 fin de grains id 60 60
3/6 de riz id 60 60
Ams id 60 60

CHEMIN DE FER DU NORD.

Service de Lille à Roubaix, Tourcoing et Mouscron, à 5.30 7.20 8.30 9.55 11.20 mat., 12.20 2.05 3.20 5.00 6.00 8.05 9.50 11.15 soir.
Roubaix à Tourcoing et Mouscron à 6.48 7.40 8.47 10.14 11.38 matin, 12.55 2.23 3.38 5.18 6.18 8.23 10.08 11.30 soir.
Tourcoing à Mouscron, à 5.57 7.54 8.50 10.24 11.46 matin, 1.05 2.33 3.49 5.29 6.29 8.34 soir.
Départs de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille à 5.45 8.40 10.00 11.28 mat., 12.20 1.48 7.05 8.03 9.15 soir.
Tourcoing à Roubaix et Lille à 6.10 7.10 8.50 10.10 11.38 matin, 12.35 1.40 3.35 5.00 7.25 8.43 9.23 10.30 soir.
Roubaix à Lille à 5.17 7.03 8.58 10.18 11.45 mat., 12.45 1.35 3.43 5.10 1.27 8.23 9.33 10.40 soir.

VILLE DE ROUBAIX

TRAVAUX COMMUNAUX

Entretien ordinaire du pavé des rues.
Repavage d'une partie de la rue de Blanche-Maille.
Construction d'une citerne à l'abattoir.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le mardi 30 juin 1863, à onze heures du matin, il sera procédé en l'hôtel de ville à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux dont suit le détail.

1^o L'entreprise de l'entretien ordinaire du pavé des rues, d'après une série de prix approuvés par M. le Préfet, le 3 juin 1863.

2^o Le repavage de la partie de la rue de Blanche-Maille comprise entre l'estaminet de Bruxelles et la route de Tourcoing, dont le devis, approuvé le 4 juin, s'élève à fr. 11,023 38 c.

3^o La construction d'une citerne au sang et au fumier à l'abattoir de cette ville. Projet approuvé le 8 juin. Dépense 2,600 francs.

Les plans, devis et cahiers de charges sont déposés au secrétariat de la Mairie ; où les amateurs pourront en prendre connaissance.
Les soumissions cachetées seront reçues jusqu'à l'heure fixée par l'adjudication. Roubaix, le 15 juin 1863.

3852 ERNOULT-BAYART.

AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arquebuser breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carabines, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils LeFauchaux, armes de tout système, fusils à bécule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.
S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planche-Trouée, à Roubaix. (3720)

AVIS.

BAISSE DE 35 %

Rue Fosse-aux-Chênes, 22.
Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau ; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon ; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90 ; devantures de cheminée depuis 75 c.
Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin.
3634 - 15 m. au 15 jt.

Maison à louer

A louer une maison à usage de fabricant. S'adresser Grande-Rue, 56. 3777

A VENDRE D'OCCASION

Une machine à vapeur de la force de six chevaux, avec son générateur de quinze chevaux environ, le tout monté et en bon état. — Mécaniques Jacquart de 200 et 800. Bobinoirs au coton et à la laine. Moulins à ourdir. Rots. Harnais, etc.
S'adresser rue Fosse-aux-Chênes, 34. 3868

MÉTIERS ET MÉCANIQUES

A VENDRE
A vendre, rue du Galon-d'Eau, No. 18, 30 Métiers à tisser et 43 Mécaniques 400, avec harnais et plombs neufs. 3791

COMPAGNIE DES
Mines de Béthune
CHARBONS GRAS
BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.
Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE
Mesure des fosses.

GROSSE GAILLETTERIE. (l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).
1^{re} qual., 1 fr. 75
2^e id., 1 fr. 65

FINES NOISSETTES 1 fr. 50
GROSSE GAILLETTERIE. (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).
2 fr. 35

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).
1^{re} qual., 1 fr. 65
2^e id., 1 fr. 55

FINES NOISSETTES 1 fr. 40
GROSSE GAILLETTERIE. (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
1^{re} qual., 1 fr. 65
2^e id., 1 fr. 55

FINES NOISSETTES 1 fr. 40
(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à vas.

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.
S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivre, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

NOURRICE.

Une femme âgée de 40 ans, demande à se placer nourrice. S'adresser rue de l'Embranchement, 87. 3963

NOURRICE.

Une femme nouvellement accouchée demande un nourrisson. S'adresser chez Henriette Dubois, rue du Chemin-Vert, n° 18. 3963

Concierge.

Un homme marié, âgé de 27 ans sachant écrire et ourdir et connaissant le tissage à la marche et à la mécanique, demande une place de concierge. S'adresser maison Desproz, au Tilleul, N° 69. 3772

COUTURIÈRE.

On demande une couturière pour travailler constamment, à la journée, dans une maison bourgeoise. S'adresser rue de la Brasserie, 14. 3934

Une personne parfaitement au courant du commerce, ayant des relations quotidiennes avec les Négociants, Fabricants et Filateurs de Roubaix et de Tourcoing, demande à représenter sur place, une maison de commerce bien posée. Au besoin, on fournirait un cautionnement. Réponse au Bureau du Journal sous le numéro 3799. 3799

On demande

un employé très capable pour diriger un peignage à la mécanique, tenir la comptabilité et faire la place.
On donnerait un intérêt dans les affaires avec des appointements garantis. S'adresser rue du Vieil-Abreuvoir, 37, à Roubaix. 3844

Métiers à retordre.

A vendre deux bons métiers à retordre. S'adresser rue Neuve, 7. 3735

Métiers à retordre.

A vendre 4 métiers à retordre, dont 3 de 170 broches et 1 de 180 broches. S'adresser rue de la Tuilerie, 20. 3780

Demande d'emploi.

Un homme marié, sans enfants, sachant lire et écrire, connaissant parfaitement les tissus et pouvant faire les échantillons, demande à se placer concierge. S'adresser au bureau du journal. 3776

Estaminet à céder.

A céder un estaminet sous l'enseigne de la Descente des Bouchers, avec sa clientèle et son mobilier. — Rue Notre-Dame, 44, en face la rue Saint-Etienne. S'adresser à Adolphe Desbuisson. 3839

Maison à louer

A louer, une maison à usage de fabrique. S'adresser rue du Grand-Chemin, 29, (3845